„NOUS SOMMES EGLISE“ se félicite que des théologiens adressent à Rome une rquête instante co

Le „Mouvement du Peiuple de l'Eglise“ donne son accord et son appui à la requ-ête instante nouvellement connue qui a été formulée par des professeurs de théologie catholique en renom, dont le nombre atteint actuellement 88, et qui s'associent à l'initiative de Peter Hünermann, spécialiste de Dogmatique à l'Uni-versité de Tübingen, à propos d'une „refonte réfléchie“ de la Congrégation pour la Doctrine de la Foi.

Le mouveent cathoréformateur s'associe avec ces spécialistes à la critique de Peter Hünermann concernant la condamnation prononcée le 14 mars 2007 par le Vatican à l'encontre de thèses de Jon Sobrino, théolgien de la libération en Amérique latine. Selon Peter Hünermann, Professeur émérite de Dogmatique à Tübungen, les plus renommés parmi les exégètes et les spécialistes de Théolo-gie dogmatique pourraient se retrouver avec Sdobrino sur le banc des accusés.

„NOUS SOMMES EGLISE“ se félicite particulièrement que des théologiens et des théologiennes fassent entendre enfin de nouveau leur voix critique face aux discours de la théoloogie ainsi que leur opposition – comme Joseph Ratzinger, le Pape Benoît XVI, l'a lui-même demandé pour lui-même dans son livre récemment paru.

Le „Mouvement du Peuple de l'Eglise“ lance un appel à tous les théologiens et toutes les théologiennes qu se sentent engagés par le Concile de Vtican II et par la recherche théologique et les pratiques pastorales fondées sur lui, pour qu'ils s'associent à l'initiative du Professeur Hünermann en faveur d'une „refonte réfléchie“ de la Congrégation pour la Doctrine de la Foi au Vatican.

Traduction: Jean Courtois

Information sur la question de fond
(N.d.tr. : en allemand et en cours de traduction) :
Peter Hünermann: Moderne Qualitätssicherung? Der Fall Jon Sobrino ist eine Anfrage an die Arbeit der Glaubenskongregation
una moderna determinazione della qualità? Il caso Jon Sobrino è una richiesta al lavoro della Congregazione della fede. HERDER KORRESPONDENZ 61 4/2007

Zuletzt geändert am 02.05.2007